

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Nord

Titre du mandat

Route de Chaumont – Chemin de la Lisière : mesures complémentaires

Mandant-e-s

François Tissot-Daguette, Avenue des Alpes 81, 2000 Neuchâtel, 079 770 02 91, tissot-daguette@net2000.ch

Commentaires

Merci de traiter cette proposition.

François Tissot-Daguette

Date et lieu

Neuchâtel, le 19.08.2025

Résumé du mandat, explications

Route de Chaumont – Chemin de la Lisière : mesures complémentaires

L'Assemblée de quartier remercie les Autorités pour avoir réduit la vitesse au bas de la route de Chaumont comme sollicité dans le Mandat citoyen MC-NEN-009. Ceci est de nature à largement sécuriser ce tronçon. Pour faire suite à ces améliorations, l'Assemblée de Quartier propose **deux mesures complémentaires** pouvant être mises en œuvre par des moyens simples, rapides à mettre en œuvre et bon marché. La première concerne la sécurité des piétons traversant la route de Chaumont, la seconde la circulation sur le chemin de la Lisière, qui ne possède qu'une voie de circulation sans trottoir mais fait l'objet d'un trafic dans les deux sens et connaît un important passage de piétons, joggeurs, cyclistes, etc.

Les deux mesures transitoires proposées sont :

- 1 Installation de **panneaux «attention piétons»** sur les panneaux indiquant la nouvelle vitesse maximale à la hauteur du Chemin de la Lisière ou à un autre endroit jugé utile
- 2 **Réduction de la vitesse** sur le Chemin de la Lisière dans la forme que les Autorités jugeront utile

Annexe(s) éventuelle(s)